



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

À une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. André Sévigny, conseiller n° 5

Étaient absents :

Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 4 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. **Adoption du Règlement no 866-2019** modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 594-2007 et ses amendements afin de modifier le noyau villageois
- b. **Adoption du Règlement no 867-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière
- c. **Adoption du 2^e projet de règlement no 868-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 146C à même la zone 152R sur la rue Principale et d'agrandir la zone 183R à même la zone 183.1R sur la rue Sévigny
- d. **Avis de motion – Règlement no 868-2019**
- e. CPTAQ – 24, rue Principale
- f. CPTAQ – Motocross MX St-Apo
- g. PIIA patrimoine – 32, rue Rousseau
- h. PIIA patrimoine – 54, rue Principale
- i. PIIA affichage – acceptation de 4 demandes
- j. Dérogation mineure et PIIA patrimoine – 17, rue de l'Église

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Embauche d'un commis de bibliothèque pour la période estivale
- b. Achat d'un nouveau module de jeux pour le parc Terry-Fox



9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. **Adoption du Règlement no 869-2019** modifiant le RHSPPPP pour ajouter des panneaux d'arrêts et rendre la rue Gingras à sens unique
b. Volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
c. Octroi des contrats pour le déneigement
d. Octroi du contrat pour l'ajout de feux de circulation

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Contribution financière pour l'agrandissement de la Maison de la Famille
b. Acceptation des honoraires professionnels supplémentaires pour le dossier d'augmentation de la capacité de traitement de l'eau potable
c. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 591 500 \$ qui sera réalisé le 15 juillet 2019
d. Résolution d'adjudication

12. ADMINISTRATION

- a. Acceptation de la promesse d'achat et de vente de la propriété située au 41, rue Chaîné
b. Renouvellement de l'entente entre la Municipalité et le ministère des Transports pour les fermetures de routes
c. Autorisation de signatures pour l'achat des terrains des puits 09-2018 et 10-2018 et enregistrement de servitude

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Décret – Maintien du mandat de la conseillère Julie Rousseau

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17970-07-2019
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17971-07-2019
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Juin

Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	6 604.22 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	6 104.58 \$
Renault Lepage	6 237.88 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Pascale Lemay	4 054.28 \$
Membres du conseil et cadres :	45 012.12 \$
Employés de voirie et bureau :	54 527.44 \$
Service de sécurité incendie :	11 610.55 \$
Bibliothèque et brigadières :	6 082.84 \$
Personnel de la SAAQ :	8 483.99 \$
Employés centre Multifonctionnel :	4 676.06 \$
Employés camp de jour et soccer :	5 816.78 \$
Total des salaires bruts payés pour juin 2019 :	136 209.78 \$

Comptes payés - Juin

Gestion Carl et Charles inc.	Compensation rues des Roulottes et Campeurs	800.00 \$
CLD de Lotbinière	Inscription tournoi de golf 2019	300.00 \$
Caroline Montreuil	Subvention - Journée des petits entrepreneurs	100.00 \$
Habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Isabelle Charest et Rénaud Couture	Remboursement aide technique architecte	100.00 \$
Municipalité de St-Apollinaire	Petite caisse camp de jour et remb. avance	2 561.71 \$
Ministre du Revenu	Saisie de salaire	110.49 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Promospect	Acompte location arcades - Fête au Village	1 497.55 \$
Municipalité de St-Apollinaire	Renflouement de la petite caisse au 26 juin	1 489.25 \$
Info Page	Téléavertisseurs	247.71 \$
Interfas	Assurances juin 2019	9 977.88 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation syndicale	866.16 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	19 218.29 \$
Énergir	Gaz - caserne	18.98 \$
Hydro-Québec	Électricité	16 398.95 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	17 947.50 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	15 005.38 \$
Produits Suncor	Essence juin	4 853.15 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
Bell Mobilité inc.	Modem pour station de pompage	113.58 \$
CARRA	Cotisation de juin	1 781.68 \$
Télus Mobilité	Cellulaires	926.56 \$
Groupe Negotel inc.	Téléphones	901.31 \$
Télus Québec	Centre Multifonctionnel	346.43 \$
Videotron	Service - centre Multifonctionnel	91.19 \$
Total des comptes payés pour le mois de juin 2019 :		97 029.83 \$



Comptes à payer - Juin

9113-8677 Québec inc.	Réparer tableau indicateur au terrain de balle	320.78 \$
Groupe ABS inc.	Contrôle qualitatif des matériaux piste cyclable et fossé	3 095.26 \$
Acklands Grainger inc.	Cellules de détection de gaz de calibration	887.29 \$
ADMQ	Inscription colloque annuel 2019	100.00 \$
Alimentation Beauchesne	Sac de glace et glace pour analyse d'eau	5.38 \$
Allen Entrepreneurs général	Travaux au réservoir des Lilas	23 141.98 \$
APSAM	Inscription à une rencontre de regroupement	45.00 \$
Groupe-Conseil ARPO	Plans et devis - Feux de circulation	26 544.86 \$
Ass. des bibliothèques du Québec	Achat de sac	240.85 \$
Astus inc.	Frais de service et communication pour véhicules	793.32 \$
Atelier Genytech	Inspection de 2 camions et entretien autopompe	380.78 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Entretien de camions	1 941.67 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte inc.	Fusible pour kubota	104.34 \$
Valérie Aubert	Remb. inscription au camp de jour	145.00 \$
Autobus Auger inc.	Transport pour activités camp de jour	965.79 \$
Avensys Solutions	Contenant pour échantillonneur traitement des eaux usées	210.40 \$
Banlieue Ford inc.	Pièces pour F150 2019	2.67 \$
Batteries Expert Lévis	Batterie pour voiturette de golf	1 241.39 \$
Cathy Bergeron	Frais de déplacement pour Municipalité	114.03 \$
Béton Laurier inc.	Terre, bris d'aqueduc, barre d'aluminium...	1 813.73 \$
Bionest Technologies	Visite d'entretien UV - rue Industrielle	284.09 \$
Bi-Sports	20 ballons, 20 dossards, 10 cônes pour soccer	540.37 \$
Boite à science	Activités hiver 2018	300.00 \$
Bonair SD	Entretien périodique et réparation des toits centre Multi. et salle	4 088.34 \$
Boulet Dépôt inc.	Palettes de pelouse	1 405.46 \$
Boulet Louis-Olivier	Arbitre soccer	40.00 \$
Boulon hydraulique CMT	Équipement pour garage	329.57 \$
Ariane Bourgault	Arbitre soccer	109.00 \$
Brassard Buro inc.	Divers articles de bureau	493.25 \$
Canadien Tire	Bac de terrasse	229.94 \$
Canac	Semence à gazon pour terrain de soccer	39.05 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	594.29 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches d'imprimantes	152.70 \$
Sébastien Cayer	Remboursement inscription tournoi de soccer	80.00 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Sulfate pour traitement d'eau	3 815.06 \$
Chem Action inc.	Pièces de pompe doseuse	2 278.80 \$
Citron Hygiène LP	Service hygiène Place Francoeur	233.64 \$
Cœur à l'ouvrage inc.	Acompte pour Fête au Village	1 552.16 \$
Les Commerçants de la Chaudière	Frais de transport (Dicom)	19.15 \$
Se@o - Constructo	Services professionnels pour traitement d'eau	1 139.69 \$
Construction Lemay inc.	Prolong. piste multi. et services rue Industrielle	125 126.31 \$
Conval Québec	Pièces pour traitement d'eaux usées	857.71 \$
Côté Fleury inc.	Cadenas et clés	340.85 \$
Martine Couture	Remb. frais de déplacement formation et congrès	235.24 \$
Croix-Rouge canadienne	Entente de services aux sinistrés	1 107.04 \$
Édouard Croteau	Arbitre soccer	86.00 \$
CWA	Remplacement d'un panneau de contrôle	19 367.54 \$
Olivier d'amour	Arbitre soccer	83.00 \$
Delivro Québec inc.	Transports de colis	673.84 \$
Rosalie Cyr Demers	Articles pour soccer	128.30 \$
Deschesnes & fils ltée	Fil pour compteur d'eau	640.43 \$
Rémi Desrochers	Arbitre soccer	87.00 \$
Develo Tech	Ancrages et balises pour piste multi.	481.52 \$
Distribution Sports-Loisirs G.P.	Plaques de lanceur de baseball et filet de soccer	420.64 \$
Distributions Nord-Ouest	Fluorescents	1 665.16 \$
Dubé Gagnon inc.	30 caisses d'eau	59.70 \$
Michel Dubois	Repas - formation	71.98 \$
Alain Dupuis	Tour d'imagination pour la bibliothèque	15.60 \$
Éco Verdure	Entretien terrains de soccer et de balle	1 424.31 \$
École Nationale des pompiers	Examens et pratiques pompiers	6 720.85 \$
Englobe corp.	Installation conduite et contrôle qualitatif	3 389.71 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Entreprises Bourget inc.	Saumure pour abat-poussière	11 272.38 \$
Entreprises Gonet B.G.	Marquage de la chaussée	8 062.97 \$
Entreprises D. Aubin et fils	3e versement - contrat de tonte de gazon	3 801.27 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Béton bitumineux	1 405.40 \$
Entreprises Marcel Têtu	Entretien des urinoirs pour le camp de jour et salle	814.02 \$
Entreprises Michel Roger et fils	Trottoir de béton	55 417.96 \$
Entreprises Jacques Beaudet	Transport d'eau	3 916.33 \$
Entreprises G. Delisle inc.	Voyage de terre tamisée	3 466.50 \$
Entreprises Horticoles CCS	Travaux d'arboriculture	2 421.66 \$
Enviro Industries NV inc.	Entretien de pompage d'eaux usées	3 166.28 \$
Envir'eau puits inc.	Services profes. pour analyse de vulnérabilité	4 828.95 \$
Équipements Audesse inc.	Pneus pour voiturette de golf	45.99 \$
Équip. de lavage de la Capitale	Pièces pour étangs et entretien laveuse à pression	268.54 \$
Éthier Avocats	Services professionnels - récupération TPS/TVQ	866.86 \$
Eurofins Environnement	Analyse dépôt à neige, traitement eau potable et suivi Ministère	814.48 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droit de mutation	192.00 \$
Formation urgence Vie inc.	Cours de secourisme camp de jour	576.02 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Mise à jour trousse de secouriste	113.95 \$
Fosse Expert inc.	Inspection par caméra et analyse d'eau	1 376.25 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneus	59.79 \$
Gaston St-Pierre et associés	Services professionnels - rue Principale	4 471.15 \$
Génératrice Drummond	Location génératrice et inspection génératrice	5 693.16 \$
Genest	Sortie camp de jour	1 630.00 \$
Geniarp	Service expert puits 11 et 12 - volet 3	2 098.29 \$
Gestion Servi-Plus	Entretien ménager centre, salle, chalet, hôtel de ville	4 125.83 \$
Gilles Audet Excavation inc.	Piste cyclable et canalisation de fossés route 273	297 535.37 \$
Groupe Archambault	Achat de livres	668.40 \$
Groupe Ferti	Entretien floral et fertilisation	3 772.16 \$
Groupe Conseil CHG inc.	Services professionnels piste multifonctionnelle	2 972.10 \$
Logan Hamel	Arbitre soccer	48.00 \$
Iclinc inc.	Renouvellement nom de domaine pour 2 ans	114.98 \$
Installation IMJ inc.	Installation de bordure nouveau module de jeux	666.86 \$
Installation René Mailloux	Amélioration du système de micro	849.54 \$
Jacques Rémyane	Arbitre soccer	95.00 \$
Mario Jacques	Remb. inscription soccer	162.00 \$
Javel Bois-Francis inc.	Produit pour traitement eau potable	930.98 \$
Joli-Cœur Lacasse	Services professionnels	4 259.83 \$
Kalitec Signalisation	Chicane pivotante en acier galvanisé	19 919.42 \$
Kap Québec	Voiturette pour Fête au Village	615.72 \$
Kone inc.	Contrat centre Multifonctionnel	938.92 \$
L. Delisle 2014 inc.	Souche rang Bois-Joly et remb. retenue	7 738.30 \$
Jérôme Laliberté	Arbitre soccer	89.00 \$
Kim Laliberté	Arbitre soccer	166.00 \$
Magasin Latulippe	Vêtements de travail pour Renault	84.87 \$
Lawson Products inc.	Pièces et accessoires	387.82 \$
Mario Lemay	Arbitre soccer	43.00 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour bibliothèque	4 607.90 \$
Librairie Chouinard	Achat de livres pour bibliothèque	31.45 \$
Jocelyn Magnan Agronome	Visite et rapport final puits 07-2014	546.13 \$
Marché Veilleux	Jus, liqueurs, eau et lait	134.98 \$
Marius Garon inc.	Pièces pour camion	968.10 \$
Christian Martineau	Arbitre soccer	79.00 \$
Martin & Lévesque inc.	Chemises pour pompiers	112.68 \$
Jacques Martineau	Bottes de travail	298.87 \$
Maxi Métal inc.	Marches rabattables pour camion autopompe	433.73 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois de mai et juin (Publi-Sac)	421.36 \$
Messer Lévis	Produit pour eaux usées, location bouteilles, etc.	3 723.94 \$
Julie Michaud	Rendez-vous des Bibliothèques publiques	205.00 \$
MonBuro.ca	Caisses de papier	434.20 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de juillet 2019	33 723.17 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de juillet 2019	6 466.99 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie et formation de 7 pompiers	3 743.66 \$
Stephen Nicholson	Formation entrée par effraction	480.00 \$
Nordik Sports	Pièces et accessoires	438.06 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Normand Côté	Divers travaux d'électricité	306.41 \$
Novicom Technologie inc.	Service mensuel	1 381.13 \$
Orbis Canada	Composteurs	1 377.63 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne télé chasseurs	241.45 \$
Park	Étude pour la salle communautaire	5 389.46 \$
Charles Parrot	Arbitre soccer	27.00 \$
Pause-Café Soleil	Café	99.16 \$
Paysagiste 2000 inc.	Divers travaux de voirie et retenue déneigement	15 426.22 \$
Peinture Lignes plus enr.	Peinture lignes terrains de soccer	1 057.77 \$
Municipalité de Saint-Apollinaire	Renflouement6 de la petite caisse	640.65 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Filtre pour kubota	220.19 \$
Pitneyworks	Achat de timbres	5 000.00 \$
Pitney Bowes Canada	Location compteur timbreuse	415.67 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	903.04 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	451.80 \$
Porte de garage SM	Porte de garage pour vestiaire de la salle	1 207.24 \$
Danielle Poulin	Surveillance examen	36.00 \$
Produits Capital	Papier à main brun	112.57 \$
PG Solutions	Contrat d'entretien mobilité et migration Jmap	465.65 \$
Proludik inc.	Acompte pour jeux gonflables Fête au Village	1 370.00 \$
Québec Linge	Location de tapis	184.98 \$
Rabais Campus	Abonnement revues bibliothèque	186.59 \$
Radiateurs Lamontagne inc.	Pièce pour tracteur Kubota	149.36 \$
Réal Huot inc.	Pièces et accessoires aqueduc	8 751.91 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebus	1 149.75 \$
Régie intermunicipale	Quote-part pour juillet	21 979.66 \$
Remb. d'auto Daigle inc.	Vitre arrière et pièces	469.40 \$
Résotel	Pièce pour téléphones	20.70 \$
Revalorisation TPLO inc.	Récupération de pneus	583.50 \$
Roulement Techno inc.	Pièces pour génératrice, tracteur et débroussailleuse	878.50 \$
Savaria	Fibre à jeux certifiée pour parc	2 885.80 \$
Serres Normand Morissette	Plantation et fleurs	638.18 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Divers pour porte au loisir	50.48 \$
Sintra inc.	Ponceau Marigot et Promenade	5 821.11 \$
S. Leblanc consultant	Service prof. réaménagement rues Gingras et Roger	3 266.73 \$
SNC-Lavalin inc.	Honoraires professionnels - divers travaux	18 492.75 \$
Soudure G.R. enr.	Longueur de matériaux pour loisirs	61.09 \$
Soudure J.M. Chantal inc.	Conteneurs de recyclage	8 588.63 \$
S-Pace Signalétique inc.	Panneaux et pièces de signalisation	2 648.11 \$
Sports Contact	Buts de soccer	807.13 \$
Stanley Sécurité	Contrat sécurité Place Francoeur	358.72 \$
Stantec Expert-conseil ltée	Surveillance génératrice et pompe incendie	1 163.75 \$
Stéphane Beaudoin et Sophie	Transport de niveleuse	6 122.42 \$
Steve Robert Graphique	Autocollants pour conteneurs de récupération	68.99 \$
Sandra Talbot	Montage vidéo pour bibliothèque et montage hivernal	300.00 \$
Techsport inc.	Sac pour animaux	182.85 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	Oeil magique pour jeux d'eau	344.93 \$
Toitures des 2 rives	Appel de service pour infiltration d'eau	564.33 \$
Toshiba	Photocopieur	973.36 \$
Transport St-Agapit inc.	Transport d'eau	1 448.69 \$
François Varin	Aide-conseil pour 3 dossiers	919.78 \$
Voltec	Réparation éclairage au terrain de balle	672.20 \$
Wurth Canada	Pièces et accessoires	335.95 \$
Xerox	Photocopieur urbanisme	757.62 \$
Xylem Canada	Entretien machine traitement d'eaux usées	660.35 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juin 2019 :		891 232.67 \$



17972-07-2019
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 866-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NO 594-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement no 594-2007 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est opportun de réduire le périmètre du noyau villageois aux extrémités de la rue Principale, de retirer certaines propriétés commerciales déjà construites et y insérer un terrain situé au cœur du village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande le présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 29 mai 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 juin 2019 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 866-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17973-07-2019
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 867-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 22 juin 2005;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le règlement no 283-2018 modifiant le SADR intitulé « Modification et ajout d'affectations agricoles (îlots) déstructurées et ajout des toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs »;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le règlement no 286-2018 modifiant le SADR concernant l'assouplissement des normes d'implantation des bâtiments d'élevage, en considération du bien-être animal;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une Municipalité doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, adopter un règlement de concordance;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà adopté les règlements de concordance en ce qui a trait aux nouveaux îlots déstructurés sur son territoire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 29 mai 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 juin 2019 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 867-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17974-07-2019
point no 7c

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 868-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 146C À MÊME LA ZONE 152R SUR LA RUE PRINCIPALE ET D'AGRANDIR LA ZONE 183R À MÊME LA ZONE 183.1R SUR LA RUE SÉVIGNY

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification règlementaire de la part d'un promoteur afin d'agrandir la zone 183 R sur la rue Sévigny pour pouvoir construire une habitation unifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification règlementaire de la part d'un promoteur afin que la propriété située au 133, rue Principale, soit incluse dans la zone 146C;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 3 juillet 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 868-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17975-07-2019
point no 7d

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 868-2019

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 868-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 146C à même la zone 152R sur la rue Principale et d'agrandir la zone 183R à même la zone 183.1R sur la rue Sévigny.



17976-07-2019
point no 7e

CPTAQ – 24, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relative à la propriété composée des lots 3 383 602, 3 384 826, 5 063 835, 5 063 836, 5 063 837, 6 150 377 et 6 150 378 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 58.98 hectares;

ATTENDU QUE la présente demande est plus spécifiquement pour aliéner le lot 3 384 826 à un producteur agricole qui y poursuivra les activités agricoles existantes;

ATTENDU QUE l'acquéreur n'est pas intéressé par la portion située au nord du chemin public, soit celle sur laquelle se retrouve la résidence et les bâtiments de ferme (lots 6 150 377, 6 150 378 et 3 383 602);

ATTENDU QUE le lot 3 383 602 est loué en partie depuis 5 ans au voisin immédiat pour le pâturage de ses chevaux;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

17977-07-2019
point no 7f

CPTAQ – MOTOCROSS MX ST-APO

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 383 676 d'une superficie de 18.22 hectares situé en bordure du rang Bois-Franc et de la route Terre-Rouge, inclus dans les zones 4A et 7A;

ATTENDU QUE la présente demande concerne plus spécifiquement la partie du lot 3 386 676 incluse dans la zone 7A, à l'usage d'une piste de motocross, afin d'actualiser la décision no 213226 de 1994 pour remplacer le type de course de la série Pro-Am par des courses de niveau régional ou équivalent;

ATTENDU QUE la demande vise également à autoriser la tenue de camp de jour d'une durée de 4 semaines;

ATTENDU QUE la demande est aussi pour autoriser que des véhicules récréatifs et roulettes soient acceptés pour de courtes durées, soit entre 2 et 5 jours, sans installations permanentes, lors des événements, jours de pratique et camp de jour;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer la présente demande auprès de la CPTAQ, à l'exception de l'utilisation de véhicules récréatifs lors de la tenue des camps de jour ou écoles de moto.

Adopté à l'unanimité.

17978-07-2019
point no 7g

PIIA PATRIMOINE – 32, RUE ROUSSEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis 2019-314 et 2019-315 pour la propriété située au 32, rue Rousseau;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le bâtiment principal, de remplacer les fenêtres, refaire le revêtement extérieur et le recouvrement de la toiture ainsi que de nouvelles galeries;

ATTENDU QUE le projet est également de rénover en changeant en partie ou entièrement le revêtement extérieur du logement ainsi que de construire un garage détaché complémentaire au logement;

ATTENDU QU'un avis a été demandé à François Varin, architecte-conseil, qui recommande les travaux demandés selon son devis;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de permis soient autorisées comme demandé et conformément au devis de l'architecte-conseil.

Adopté à l'unanimité

17979-07-2019
point no 7h

PIIA PATRIMOINE – 54, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis 2019-325 pour la propriété située au 54, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à refaire la galerie avant avec un avant-toit ainsi que d'ajouter une toiture à la galerie arrière;

ATTENDU QU'un avis a été demandé à François Varin, architecte-conseil, qui recommande les travaux demandés selon son devis;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis soit autorisée comme demandé et conformément au devis de l'architecte-conseil.

Adopté à l'unanimité.



17980-07-2019
point no 7i

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 4 DEMANDES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2019-298 pour le 324, rue Laurier afin de faire l'installation d'une enseigne murale sur la façade d'un bâtiment principal;
- Numéro 2019-337 pour le 64, rang des Moulanges afin de faire l'installation d'une nouvelle enseigne autonome en cour avant;
- Ajout au permis numéro 2019-179 pour le 425, route 273 afin de modifier l'affichage de l'enseigne autonome existante;
- Numéro 2019-339 pour le 271, rue Laurier afin d'ajouter une enseigne murale sur la façade donnant sur la rue Laurier et une enseigne sur la façade donnant sur l'autoroute;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2019-298, 2019-337 et 2019-339 ainsi que pour l'ajout au permis 2019-179.

Adopté à l'unanimité

17981-07-2019
point no 7j

DÉROGATION MINEURE ET PIIA PATRIMOINE – 17, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2019-324 pour la propriété du 17, rue de l'Église;

ATTENDU QUE la demande est pour l'agrandissement du bâtiment principal qui respectera les matériaux et couleurs existantes;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les plans de construction et d'implantation pour le projet;

ATTENDU QUE l'agrandissement nécessite une marge de recul avant secondaire à 2.10 mètres alors que la norme du Règlement de zonage numéro 590-2007 est de 6 mètres;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2019-033 a été demandée;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 juin 2019;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007 et du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure 2019-033 soit autorisée comme demandé.



Que la demande de permis numéro 2019-324 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

17982-07-2019
point no 8a

EMBAUCHE D'UN COMMIS DE BIBLIOTHÈQUE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

ATTENDU QU'une offre d'emploi d'été comme étudiant(e) commis de bibliothèque a été publiée dans l'Apollinairois d'avril;

ATTENDU QUE 4 candidatures ont été reçues et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Rosemarie Cloutier comme commis de bibliothèque pour l'été 2019;

Le poste est à temps partiel, sur un horaire variable de 20 heures par semaine et pour 7 semaines, soit du 23 juin au 24 août. La bibliothèque ferme ses portes durant les 2 semaines de la construction, du 21 juillet au 3 août inclusivement.

Son salaire est rétroactif à la date d'engagement, soit le 23 juin 2019.

Adopté à l'unanimité

17983-07-2019
point no 8b

ACHAT D'UN NOUVEAU MODULE DE JEUX POUR LE PARC TERRY-FOX

ATTENDU l'achalandage abondant d'enfants et de familles au parc Terry-Fox, la Municipalité désire faire l'ajout d'un nouveau module de jeux;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'un montant de 24 000 \$ dans le fonds de développement des territoires (FDT);

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'acquisition d'un module de jeux auprès de la compagnie Jambette, au montant de 49 844.34 \$, taxes incluses.

De compléter et transmettre à la MRC de Lotbinière, les documents relatifs à la réquisition du montant aux fonds de développement des territoires.

Adopté à l'unanimité.

17984-07-2019
point no 10a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 869-2019 MODIFIANT LE RHSPPPP POUR AJOUTER DES PANNEAUX D'ARRÊTS ET RENDRE LA RUE GINGRAS À SENS UNIQUE

ATTENDU QUE le règlement numéro 806-2017 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés est entré en vigueur le 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le nouveau développement résidentiel « Les Boisés du Cap », étant le prolongement des rues de la Forêt et du Boisé;

ATTENDU QUE la circulation des véhicules automobiles a considérablement augmenté sur la rue Sévigny;

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement seront effectués sur les rues Roger et Gingras afin de faciliter le stationnement et la circulation autour de l'école des Quatre-Vents;



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 juin 2019, par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 869-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17985-07-2019
point no 10b

VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que madame Martine Couture, directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adopté à l'unanimité.

17986-07-2019
point no 10c

OCTROI DES CONTRATS POUR LE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le déneigement des secteurs urbain, rural et les stationnements, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	SECTEUR URBAIN	SECTEUR URBAIN	SECTEUR RURAL	SECTEUR RURAL	STATIONNEMENTS	STATIONNEMENTS
	MONTANT (TAXES INCLUSES) 3 ANS	MONTANT (TAXES INCLUSES) 5 ANS	MONTANT (TAXES INCLUSES) 3 ANS	MONTANT (TAXES INCLUSES) 5 ANS	MONTANT (TAXES INCLUSES) 3 ANS	MONTANT (TAXES INCLUSES) 5 ANS
Ferme des Jumeaux Lamontagne	---	---	---	---	144 759.85 \$	248 159.74 \$
L. Delisle 2014 inc.	1 396 946.20 \$	2 351 238.70 \$	1 690 132.50 \$	2 839 882.50 \$	132 796.13 \$	229 375.13 \$
Paysagiste 2000 inc.	---	---	1 085 165.52 \$	1 845 261.44 \$	---	---

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à la majorité

D'accorder les contrats de déneigement à :

- L. Delisle inc. au coût de 1 396 946.20 \$ taxes incluses pour le secteur urbain;
- Paysagiste 2000 inc. au coût de 1 085 165.52 \$ taxes incluses pour le secteur rural;
- L. Delisle inc. au coût de 132 796.13 \$ taxes incluses pour les stationnements.



Les contrats sont d'une durée de 3 ans avec la possibilité de 2 années subséquentes sous réserve de l'acceptation par le conseil municipal.

Adopté à la majorité,
le conseiller no 5, André Sévigny, vote contre cette résolution.

17987-07-2019
point no 10d

OCTROI DU CONTRAT POUR L'AJOUT DE FEUX DE CIRCULATION

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'ajout d'un feu de circulation à l'intersection de la route 273 et la rue des Vignes;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue, soit Ardel Électrique inc., pour un montant de 345 529.67 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à la majorité

D'accepter la soumission de Ardel Électrique inc. pour la somme de 345 529.67 \$ incluant toutes taxes.

Que cette somme soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à la majorité,
le conseiller no 5, André Sévigny, vote contre cette résolution,
étant donné que cette route est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec.

17988-07-2019
point no 11a

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DE LA FAMILLE

ATTENDU QUE la Maison de la Famille effectue présentement des travaux d'agrandissement de leur bâtiment situé sur la rue Rousseau, pour les besoins grandissants des familles;

ATTENDU QUE, pour ce faire, une collecte de fonds a été effectuée auprès de plusieurs commerces, entreprises et particuliers;

ATTENDU QUE cet agrandissement offrira aux gens plusieurs nouveaux services;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à la Maison de la Famille une contribution financière de 10 000 \$ pour l'agrandissement du bâtiment, afin de mieux contribuer à l'enrichissement parental, par de nouveaux services.

Adopté à l'unanimité.

17989-07-2019
point no 11b

ACCEPTATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE DOSSIER D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le 2 octobre 2018, la Municipalité a octroyé à Stantec le mandat pour les services professionnels pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux pour l'augmentation de la capacité de traitement de l'eau potable au réservoir des Lilas et le raccordement des puits 09-2018 et 10-2018;

ATTENDU QUE le projet initial était proposé en un volet dans le document d'appel;

ATTENDU QUE, après analyse et pour gagner du temps, la Municipalité a décidé de réaliser les travaux en 3 volets, soit :

- La mise en place de la conduite des puits.
- L'aménagement et raccordement des puits.
- L'augmentation de la capacité de traitement de l'eau potable.



ATTENDU QUE la firme Stantec a dû effectuer des travaux supplémentaires, soit :

- Trois demandes au Ministère.
- Trois documents d'appel d'offres.
- Surveillance supplémentaire, car les travaux sont effectués par trois entrepreneurs différents sur trois périodes différentes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à la majorité

D'accepter les honoraires professionnels supplémentaires pour le dossier d'augmentation de la capacité de traitement de l'eau potable pour un montant de 80 528.17 \$ excluant toutes taxes.

Que la dépense soit prélevée au surplus accumulé.

Adopté à la majorité,
le conseiller no 5, André Sévigny, vote contre cette résolution,
du fait que cette dépense est prélevée au surplus accumulé.

17990-07-2019
point no 11c

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 591 500 \$
QUI SERA RÉALISÉ LE 15 JUILLET 2019**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 591 500 \$ qui sera réalisé le 15 juillet 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
503-2004	170 000 \$
599-2008	232 100 \$
708-2013	189 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 599-2008, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 juillet 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	87 400 \$	2.20 %
2021.	90 200 \$	2.20 %
2022.	93 100 \$	2.25 %
2023.	96 200 \$	2.35 %
2024.	99 300 \$	2.40 % à payer en 2024
2024.	125 300 \$	(à renouveler)



QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 599-2008 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 juillet 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

17991-07-2019
point no 11d

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 juillet 2019, au montant de 591 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
87 400 \$	2,20000 %	2020
90 200 \$	2,20000 %	2021
93 100 \$	2,25000 %	2022
96 200 \$	2,35000 %	2023
224 600 \$	2,40000 %	2024
Prix : 98,61000		Coût réel : 2,76898 %
2 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIÈRE		
87 400 \$	3,14000 %	2020
90 200 \$	3,14000 %	2021
93 100 \$	3,14000 %	2022
96 200 \$	3,14000 %	2023
224 600 \$	3,14000 %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,14000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 juillet 2019 au montant de 591 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 503-2004, 599-2008 et 708-2013. Ces billets sont émis au prix de 98,61000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.



17992-07-2019
point no12a

**ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE DE LA PROPRIÉTÉ
SITUÉE AU 41, RUE CHAÎNÉ**

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée le 17 juin 2019 entre Madame Denise L. Rousseau et la Municipalité, pour un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 384 785 du cadastre du Québec d'une superficie de 1294.7 m² avec bâtisses dessus construites, situé au 41, rue Chaîné à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 195 000 \$;

ATTENDU QUE Madame L. Rousseau pourra occuper ledit immeuble jusqu'à la signature de l'acte de vente prévue au plus tard le 15 décembre 2019, sans avoir à payer d'indemnité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à la majorité

D'accepter la promesse d'achat et de vente signée le 17 juin 2019 entre Madame Denise L. Rousseau et la Municipalité, pour un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 384 785 du cadastre du Québec d'une superficie de 1294.7 m² avec bâtisses dessus construites, situé au 41, rue Chaîné à Saint-Apollinaire pour un montant de 195 000 \$.

La Municipalité paiera un acompte de 25 000 \$ et le solde de 170 000 \$ sera payé lors de la signature de l'acte de vente.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte relatif à cette transaction.

Adopté à la majorité,

le conseiller no 5, André Sévigny, vote contre cette résolution.

Il aurait préféré obtenir une entente avec la Maison des Aînés pour avoir accès au terrain.

17993-07-2019
point no12b

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LES FERMETURES DE ROUTES**

ATTENDU QUE la Municipalité a une entente avec le ministère des Transports en ce qui a trait à la fermeture de route lorsque survient une situation d'urgence;

ATTENDU QUE ladite entente a été modernisée et que celle-ci doit être signée par le maire et la directrice générale;

ATTENDU QUE la Municipalité assure son entière collaboration avec le Ministère et mettre à sa disposition, en tout temps, les ressources humaines et matérielles requises 24 h/24, 7 jours sur 7;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le maire Bernard Ouellet et la directrice générale Martine Couture à signer ladite entente avec le ministère des Transports, visant entre autres à collaborer avec le Ministère en cas de fermeture de routes en période hivernale.

La présente entente entre en vigueur le 1^{er} août et se termine le 31 juillet 2020. Elle est renouvelable aux mêmes conditions le 1^{er} août de chaque année, pour des périodes consécutives d'un an, à moins que l'une des parties ne signifie à l'autre son intention de ne pas la renouveler.

Adopté à l'unanimité



17994-07-2019
point no12c

**AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'ACHAT DES TERRAINS DES PUIITS
09-2018 ET 10-2018 ET ENREGISTREMENT DE SERVITUDE**

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une promesse d'achat, de vente et de cession de servitude avec M. Réjean Courcy pour un terrain d'une superficie de 5102 m² (54 917 pi²) et d'une servitude permanente de 910.9 m² (9805 pi²) à même le lot 3 384 827 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une promesse d'achat, de vente avec Line, Paul-André, Jany et Yann Fréchette pour un terrain d'une superficie de 146.2 m² (1573.7 pi²) à même le lot 3 384 830 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il s'agit d'un taux de 1.20 \$/pi² pour l'achat des terrains et d'un taux de 1.08 \$/pi² pour la servitude de passage de la conduite.

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, précisant les superficies des terrains et de la servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'une parcelle de terrain de 5102 m² (54 917 pi²) et d'enregistrer une servitude permanente de 910.9 m² (9805 pi²) à même le lot 3 384 827 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, propriété de Réjean Courcy pour un montant de 87 330.92 \$ incluant une compensation pour l'utilisation de sable provenant de sa propriété;

De verser la somme de 75 000 \$ comme acompte à Monsieur Réjean Courcy, propriétaire du lot 3 384 827 du cadastre du Québec. Ce montant sera déduit du montant total à payer par la Municipalité lors de la signature de l'acte de vente et de servitude devant le notaire.

De faire l'achat d'une parcelle de terrain de 146.2 m² (1573.7 pi²) à même le lot 3 384 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, propriété de Line, Paul-André, Jany et Yann Fréchette pour un montant de 1 888.44 \$;

D'autoriser le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

17995-07-2019
point no13a

DÉCRET - MAINTIEN DU MANDAT DE LA CONSEILLÈRE JULIE ROUSSEAU

ATTENDU QUE pour des raisons de santé, la conseillère Julie Rousseau est dans l'impossibilité d'assister aux séances du conseil municipal depuis le 30 avril dernier et pour une durée indéterminée;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le défaut d'un membre du conseil d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs peut entraîner la fin du mandat de ce membre;

ATTENDU QUE l'article 317 de la LERM prévoit toutefois que le conseil municipal peut, en temps utile, décréter que le défaut d'un membre d'assister aux séances du conseil pendant plus de 90 jours consécutifs n'entraîne pas la fin de son mandat lorsque ce défaut est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne cause aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou du district électoral de ce membre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De décréter que l'absence de la conseillère Julie Rousseau aux séances du conseil municipal, pour des raisons de santé et pour une durée indéterminée, n'entraîne pas la fin de son mandat et ne cause aucun préjudice aux citoyens de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.



17996-06-2019
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 8 juillet 2019 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

17997-06-2019
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 8 juillet 2019 à 20 h 32.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 12 AOÛT 2019